

Ainsi, avec son Exposé des motifs à la Chambre des Députés, M. Villemain s'est bien gardé de rétablir l'analogie emphatique dont il avait tiré si grand parti à la Chambre des Pairs, entre l'ancien et le nouveau régime d'enseignement en France. Depuis que les éloquentes défenseurs de la liberté ont montré si admirablement la différence profonde qui existe entre l'Université sceptique du monopole actuel et les universités essentiellement catholiques et rivales d'autrefois ; depuis surtout que M. Guizot lui-même, pour l'honneur du Cabinet, s'est vu contraint, dans la séance du 9 mai, de rendre pleine justice aux données de l'histoire sur ce point que son collègue avait embrouillé à plaisir ; depuis enfin que M. Thiers vient de reconnaître formellement l'origine ecclésiastique des anciennes universités et leurs rivalités si précieuses à l'émulation et la concurrence que leur firent jusqu'au bout les ordres religieux, et l'origine purement conventionnelle et impérialiste du monopole, c'est maintenant un fait incontestable, que l'Université actuelle n'a pas d'ancêtres, qu'elle est en opposition flagrante avec toute notre histoire, et qu'elle nous impose, sous un régime de liberté, un joug que jamais la France n'avait ni importé ni connu, même sous le règne de ce qu'on appelle l'absolutisme. Et combien d'autres principes proclamés, et dans les magnifiques débats de la Chambre des Pairs, et même dans ce dernier rapport de M. Thiers.

Ainsi, la distinction essentielle entre l'instruction publique donnée par l'Etat, et l'enseignement privé pour lequel la liberté est promise, cette distinction qu'on a si longtemps cherché à détruire pour donner à croire que nous demandions le renversement de l'Université ; cette distinction qui fait si bien ressortir le droit des familles, n'a-t-elle pas été proclamée encore par M. Guizot dans cette même séance du 9 mai ? et M. Thiers ne vient-il pas de l'admettre en exprimant, comme étant la pensée unanime de la Commission, le vœu que l'Etat eût le droit de direction de l'enseignement public, et le droit de surveillance de l'enseignement privé ? D'où il suit qu'il doit y avoir en France un enseignement autre que celui que dirige l'Etat, et que les amis de la liberté ne la demandent que pour cet enseignement privé ; il est injuste et calomnieux de dire qu'ils demandent la ruine de l'Université, ce que, au reste personne ne dit pas. Voilà donc encore un pas de fait.

Mais n'est-ce donc rien que ce comité respectable établi pour délivrer les certificats de moralité qui, précédemment donnés par le maire, n'étaient qu'une pièce insignifiante et une garantie dérisoire contre laquelle nous nous étions hautement récriés ? Croit-on qu'on aurait rendu un médiocre service à la morale publique, si l'on obligeait tous les instituteurs primaires à puiser à une source semblable ces certificats à l'aide desquels maintenant ils trompent si souvent la crédulité des communes, et font ensuite la désolation des pasteurs ?

N'est-ce rien que cette flétrissure imprimée au front de la philosophie universitaire par les délibérations retentissantes et le vote formel de la Haute-Chambre ? Et quand même les honorables Députés rendraient au Conseil-Royal les attributions que les illustres Pairs ont transportées au Conseil d'Etat, ce qui, au fond, est fort indifférent à la cause de la religion et de la liberté, croit-on que cela pourrait faire oublier que l'enseignement de la philosophie, donné par l'Etat, a été déclaré suspect par le premier corps de l'Etat.

N'est-ce rien encore que les aveux que vient d'exprimer M. Thiers lui-même sur le besoin de certains ordres religieux ? Certes, quand un pareil homme d'Etat déclare que les congrégations ayant pour objet de procurer à des âmes fatiguées du monde le repos de la retraite religieuse, peuvent être regardées comme tout-à-fait inhérentes à la religion catholique, quand il dit que, dans la prohibition proposée, il ne s'agit pas de toutes les congrégations, mais de quelques unes, d'une en particulier, de celles des Jésuites, quand il avoue, enfin, "qu'on peut ne pas poursuivre les individus, ne pas chercher à savoir s'ils sont assemblés sur le territoire, de façon à faire voir qu'ils existent en congrégation." n'est-on pas en droit de croire que les raisonnements exprimés par les évêques et par de savants publicistes, sur la fausse interprétation donnée à la loi constitutionnelle du 9 février 1790, commencent à être compris et goûtés ?

Enfin, et surtout, n'est-ce rien que les professions de foi catholique si magnifiquement exprimées à la tribune de la Chambre des Pairs quand, le 16 avril dernier, M. de Montalembert prononça son premier discours sur les libertés de l'Eglise. Ses adversaires ne surent comment exprimer leur indignation, et ses amis eux-mêmes furent effrayés de son courage. Cependant cette parole de foi eut, immédiatement au sein de cette France sceptique, un succès inouï, et, après avoir étonné et presque révolté la noble Chambre, elle la subjuga ; et durant les six semaines de la discussion, et parmi tant d'autres paroles, admirables de talent, aucune n'exerça sur cette illustre réunion une puissance aussi merveilleuse. Seule, elle eut la vertu de tenir constamment dans le silence, le respect et l'attention, une immense majorité qu'elle blessait au contraire sans relâche. On ne saurait dire tout ce que cet étonnant succès a donné de courage et d'espoir à tout ce qu'il y a de chrétiens en France. Le jeune catholique, quelquefois isolé dans ses habitudes saintes, a compris qu'il était beau de marcher au devoir avec le petit nombre, et les Séguier, les Barthélemy, les Beugnot, les Montalembert lui paraissent d'autant plus grands qu'ils étaient seuls. Le respect humain, si ridiculement funeste parmi les hommes, n'a plus semblé possible en présence de cette sainte hardiesse d'un fidèle qui trouve sa gloire, même devant le monde, dans sa fidélité.

Des feuilles qui ordinairement se font gloire de leur incroyance, d'autres

feuilles, organes de l'hérésie, ont rendu hautement hommage à la supériorité d'un homme de conviction sur tous les politiques et les diplomates de nos jours, en sorte qu'elle a brillé de tout son éclat, cette parole qui autrefois ébranla, déracina et fit crouler pour toujours le monde païen avec ses armées, ses sophistes et ses Césars : *Hæc est victoriam qui vincit mundum, fides nostra*. Or, nous le savons à n'en pouvoir douter, l'illustre comte de Montalembert eût gardé le silence si l'Episcopat n'eût pas parlé d'abord.

Or, si dans une question où, de l'aveu de tous, se balancent les destinées de la France catholique, les catholiques n'eussent pas pris part au combat, ses ennemis eussent-ils manqué de dire : ce grand culte est mort ; sa bouche est muette, parce que son cœur ne bat plus ? Voyez... on peut le voir dans la poussière, le dépouiller ignominieusement, lui mettre avec insulte le pied sur la face ; il ne remue plus, il ne parle plus, la vie n'est plus en lui.

Voilà ce que vous espériez pouvoir dire, ennemis de l'Eglise de Dieu, et vous vous iritez parce que désormais cette bravade vous est impossible.

Nous avons donc gagné ; et parce que, en rendant les discussions plus sérieuses, nous avons fait déjà reconnaître de précieux et féconds principes dont il faudra bien que, tôt ou tard, la raison publique tire les conséquences et parce que nous avons fait avouer, même aux moins clairvoyants, que le catholicisme existe encore en France, qu'il a des droits, qu'il veut en jouir par son alliance avec la liberté constitutionnelle, et qu'il est bien déterminé à ne cesser ses réclamations qu'au jour où on lui aura pleinement rendu justice.

Au reste, la commission dont M. Thiers est l'organe constate bien notre existence, puis qu'elle nous fait l'honneur de s'occuper de nous, et en termes généralement très convenables, dans la plus grande partie de son rapport.

† P.-L. Evêque de Langres.

#### BULLETIN.

*Nouvel évêque ; nouvel archevêque. — Retraite ecclésiastique. — Service pour l'évêque de Nancy. — Compagnie des Terres : établissements canadiens.*

Nous sommes autorisé à annoncer que la rentrée des écoliers du Collège de l'Assomption, qui était fixée au seize du courant, est remise au vingt-trois. Ce sont les ouvrages de la nouvelle bâtisse qui ont nécessité ce retard.

Nous devons enregistrer de nouveau la nouvelle impo- le dont nous avons fait part à nos lecteurs dans notre *Extra* de vendredi dernier. Il est maintenant certain que M. Hudon, V. G., parti de Rome le 25 juillet dernier emporte les bulles qui créent évêque de Martyropolis (ancienne ville épiscopale d'Arménie), *in partibus infidelium*, et coadjuteur de Mgr. de Montréal, *cum futurâ successionem*, Messire JEAN CHARLES PRINCE, Chanoine Titulaire de la cathédrale de Montréal. Cette faveur accordée à Mgr. de Montréal, par N. S. P. le Pape Grégoire XVI, est un nouveau gage de la sollicitude pastorale du père commun de tous les fidèles pour ce diocèse, et de l'estime et de l'affection qu'il porte à son pieux évêque. La multiplication des pontifs dans ce pays est aussi une preuve non équivoque de l'accroissement prodigieux que la religion prend tous les jours parmi nous. Mais il est un nouveau bienfait que le Saint Père vient d'accorder au Canada, qui ne peut manquer de porter la joie dans le cœur de tous les fidèles. Sa Sainteté, dans le consistoire secret du 22 juillet, a accordé le *Pallium* à Mgr. de Québec, dont l'Eglise vient d'être élevée à la dignité de Métropole.

La retraite ecclésiastique du diocèse de Montréal, commencée dimanche soir, 1er de septembre, s'est terminée samedi dernier, le 7. Elle s'est faite au petit séminaire de St. Sulpice. C'est M. Billaudeau qui a donné les instructions. Le peu de jours de sa durée a permis à presque tous les curés d'y assister : cent-cinq prêtres y ont pris part.

Le 8 octobre prochain, il y aura à la Croix du Mont St. Hilaire, un service solennel pour le repos de l'âme de feu Mgr. de Forbin Janson, évêque de Nancy et de Toul, Primat de Lorraine. Nous ne doutons point que les fidèles ne s'empressent d'aller payer au pied de ce monument, élevé sous ses auspices et qui témoigne si hautement de la vivacité de sa foi, le tribut de leur reconnaissance.

Nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la compagnie des terres, qui se trouve aujourd'hui dans nos colonnes. Il est douloureux de voir chaque année un grand nombre de jeunes gens canadiens, passer aux Etats-Unis, pour y faire, on peut dire, le pénible métier d'esclaves, tandis que le pays manque de bras pour défricher les forêts immenses qui nous environnent encore de toutes parts et qui couvrent des fonds si précieux et si fertiles. Qu'en résulte-t-il ? C'est que tandis que nos compatriotes ont ruiné leur santé et perdu leurs mœurs et leur religion chez